



**Carte scolaire :
Modification de secteurs de
recrutement des collèges publics**

Rapport n° CP/2016/116

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Départemental d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges.

Il est proposé de modifier, pour la rentrée scolaire de septembre 2016, le secteur de recrutement des collèges de Schweighouse-sur-Moder, Kléber à Haguenau, Léonard de Vinci à Marmoutier, Les Sources à Saverne, Rhinau, Robert Schumann à Benfeld, Jacques Twinger et Kléber à Strasbourg.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence carte scolaire des collèges. L'article L213-1 du code de l'éducation prévoit que le Conseil Départemental arrête après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Les demandes des maires ont été prises en compte par les équipes d'animation des territoires courant 2015, et l'analyse de la faisabilité en a été réalisée. Quatre modifications de périmètres de secteurs de recrutement de collège sont proposées pour la rentrée scolaire de septembre 2016 :

- **Sur le territoire Nord**, la commune de Wahlenheim a manifesté le souhait de voir les enfants de la commune rejoindre le collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder au lieu du collège Kléber à Haguenau.
- **Sur le territoire Ouest**, la commune de Reinhardsmunster a manifesté le souhait de voir les enfants de la commune rejoindre le collège Léonard de Vinci à Marmoutier au lieu du collège Les Sources à Saverne.
- **Sur le territoire Sud**, la commune de Witternheim a manifesté le souhait de voir les enfants de la commune rejoindre le collège de Rhinau au lieu du collège de Benfeld.

Ces demandes ont comme objectif de permettre aux élèves ayant été scolarisés dans le même regroupement pédagogique intercommunal, de poursuivre leur scolarité dans un même collège et ainsi de bénéficier de la continuité du travail issu des relations entre le collège et l'école primaire.

Les élus départementaux ont conduit ces évolutions, en associant étroitement les partenaires concernés et en premier lieu les chefs d'établissements. Des réunions d'information des parents seront organisées avant la fin de l'année scolaire 2015/2016. Les transports scolaires seront organisés pour permettre aux élèves de se rendre dans leur nouveau collège dès la rentrée de septembre 2016.

- **Sur le territoire de l'Eurométropole**, l'évolution démographique sur l'arc ouest pour les prochaines années met en tension plusieurs établissements sur ce secteur qui nécessite un travail plus large de révision de la carte scolaire.

Pour la rentrée 2016 afin d'offrir aux collégiens, une scolarité de qualité dans des locaux répondant aux règles de sécurité, il est indispensable de modifier le secteur de recrutement du collège J. Twinger afin de permettre un rééquilibrage des effectifs sur ce secteur.

Dans ce cadre, il est proposé que l'école primaire des Romains soit intégrée dans le secteur de recrutement du Collège Kléber à Strasbourg.

Les élus ainsi que les chefs d'établissements ont été consultés. Les parents d'élèves ont été informés.

Pour le territoire de l'Eurométropole, les élèves utilisent les transports de la CTS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide le rattachement de la commune de Wahlenheim au collège du Bois Fleuri à Schweighouse-sur-Moder au lieu du collège Kléber à Haguenau, à compter de la rentrée de septembre 2016,

- décide le rattachement de la commune de Reinhardsmunster au collège Léonard de Vinci à Marmoutier au lieu du collège Les Sources à Saverne, à compter de la rentrée de septembre 2016,

- décide le rattachement de la commune de Witternheim au collège de Rhinau au lieu du collège Robert Schumann de Benfeld, à compter de la rentrée de septembre 2016,

-décide le rattachement de l'école primaire des Romains à Strasbourg au collège Kléber à Strasbourg au lieu du collège J. Twinger, à compter de la rentrée de septembre 2016,

- approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour les collèges de Schweighouse-sur-Moder, Kléber à Haguenau, Léonard de Vinci à Marmoutier, Les Sources à Saverne, Rhinau, Robert Schumann à Benfeld, Jacques Twinger à Strasbourg et Kléber à Strasbourg.

Strasbourg, le 16/03/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY